



République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Béthune

Extrait du registre des délibérations
De la commune de SAILLY SUR LA LYS
Séance du 18 Décembre 2025

Date de la convocation : 12 décembre 2025

Date d'affichage : 12 décembre 2025

L'an 2025 le jeudi 18 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLY sur la LYS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude THOREZ, Maire.

Étaient Présents : M. THOREZ Jean-Claude - M. BARBAUX Maxime - Mme BLONDEL Marie-Christine - Mme BOUNOUA Rachida – Mme CALDI Christine - M. CARDON Olivier - M. COLLET Olivier - M. COTE Alexandre - Mme DIEUDONNE Nadine - M. DUPONT Bruno - Mme HERDIN Andrée - M. KNOCKAERT Vincent - Mme LUTZ Véronique - Mme MARTEAU Martine - M. RAVET Pierre-Luc - Mme RUCKEBUSCH Geneviève.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme de SWARTE Marie-Dominique - Mme VAN BECELAERE Edith.

Absent(s) : Mme CAZAUX Christine – Mme DEBUYSER Chantal - M. DEFOSSEZ Emmanuel - M. LEROY Bertrand - Mme PALLADINO Dominique - M. PECQUEUR Sylvain - M. PRUVOST Arnaud.

Secrétaire de séance :

A été nommée secrétaire : M Olivier COLLET

Nombre de membres du Conseil municipal : 25

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres votants : 18

Délibération n° 2025 – 52

Objet : Modification de l'autorisation de programme liée à l'opération 106

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du CGCT ;

Vu les délibérations n°2022-35 du 8 novembre 2022 et n°2025-15 du 9 avril 2025 ;

Considérant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement spécifiquement affectés à certaines opérations ;
Considérant que la pluri-annualité de l'opération permet de répartir les crédits de paiement entre les exercices budgétaires sans devoir tout engager dès la première année et que l'inscrire dans une autorisation de

programme permet de fixer un plafond d'engagement sans devoir inscrire tous les crédits dès la première année ;

Considérant que le projet de construction du nouveau groupe scolaire est une opération démarrée en 2018 par l'organisation du concours, puis la phase étude de maîtrise d'œuvre et enfin la partie travaux devait se dérouler sur les exercices budgétaires 2022 à 2024 ;

Considérant que par la délibération n°2022-35 du 8 novembre 2022, après retour de la phase de négociation postérieure à l'appel d'offre pour le marché de travaux, le conseil municipal avait fixé le montant de l'autorisation de programme liée à l'opération 106 de construction d'un nouveau groupe scolaire à 10 540 000 € ;

Considérant que par délibération n°2025-15 du 9 avril 2025 le montant total de l'autorisation de programme de l'opération n°106 a été portée à 11 272 345.85 € afin d'intégrer l'avenant n°2 du marché de maîtrise d'œuvre, les divers avenants des différents lots du marché de travaux n°2022-02 ainsi que les divers travaux complémentaires intérieurs et extérieurs, de réseaux et d'ameublement de l'opération, ainsi que les révisions de prix prévues au CCAP du marché de travaux ;

Considérant que les opérations comptables ne sont pas encore toutes achevées à ce jour, que d'ultimes réserves sont en train d'être levées et que deux DGD permettant le paiement définitif des lots 2 et 4 du marché de travaux ne sont pas encore signés à ce jour ;

Considérant par ailleurs qu'il convient d'intégrer le calcul définitif des révisions de prix qui n'avaient pas encore été appliquées sur certains lots au fur à mesure des factures ;

Ceci exposé, le conseil municipal :

- 1) prolonge jusqu'en 2026 et ajuste l'autorisation de programme intitulée « création d'un nouveau groupe scolaire » qui fait l'objet de l'opération d'équipement n°106 pour un montant global de 11 352 007.56 € ttc ;
- 2) inscrit des crédits de paiements supplémentaires en 2026 à hauteur de 170 000 € à l'article 2313 pour couvrir les 2 derniers DGD ajustés des révisions de prix selon le tableau ci-dessous :

AP/OP 106	crédits de paiement/articles	réalisés au 31.12.2025	crédits 2026
11 352 007.56 €	2031	568 317.75 €	
	2033	1 944.00 €	
	2113	435 500.00 €	
	2181	25 098.00 €	
	2312	1 157 499.96 €	
	2313	8 936 112.00 €	170 000 €
	2315	20 988.00 €	
	2318	36 547.85 €	

A l'unanimité

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Mention exécutoire : oui

Ainsi fait et délibéré en séance,

Les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire,
Jean-Claude THOREZ

